



Les clefs de la ville

Septembre
2008
n° 3

BARCELONNETTE

LE MAIRE

Madame, Monsieur, Chers Amis,

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye (C.C.V.U.) a, par délibération du 30 juin 2008, décidé d'engager un programme de modernisation des stations de Pra-Loup, du Sauze et de Saint Anne.

Ce programme consiste pour :

Pra-Loup : à remplacer le télésiège de Molanès par un télécabine et du télésiège de Peyguieiou par un télésiège débrayable ;

Le Sauze : à remplacer les téléskis du Brec par un télésiège débrayable ;

Saint Anne : à réaliser un télésiège allant du plateau de la Résinière au sommet de la station.

Dans sa délibération, la CCVU indique que les équipements représentent une dépense de 22,5 millions d'euros, dont 16 millions d'euros à sa charge après subventions se répartissant ainsi :

<u>Pra-Loup</u> :	14 millions d'euros HT
Subventions Conseil Général	4 millions d'euros
Région	500 000 euros
Coût pour la C.C.V.U	9,5 millions d'euros
<u>Le Sauze</u> :	4,5 millions d'euros HT
Subventions Conseil Général	500 000 euros
Région	500 000 euros
Coût pour la C.C.V.U	3,5 millions d'euros
<u>Saint Anne</u>	4 millions d'euros HT
Subventions Conseil Général	500 000 euros
Région	500 000 euros
Coût pour la C.C.V.U	3 millions d'euros.

Au nom de la municipalité, après avoir rappelé que Barcelonnette n'était évidemment pas opposé au principe de la modernisation des remontées mécaniques, j'ai fait part à l'Assemblée de la C.C.V.U. de nos réserves.

Ces réserves s'appuient sur le rapport du Cabinet IDES qui a été mandaté par la C.C.V.U. pour la conseiller sur ce programme d'équipements.

Selon ce consultant, il aurait été préférable, en tout cas possible, pour :

Pra-Loup de choisir une télécabine qui ne soit pas à angle pour des raisons techniques et parce que significativement moins élevé.

Le Sauze, de régler préalablement à tout investissement les problèmes de servitude et de revoir les conventions juridiques entre les Sociétés COUTTOLENC et la C.C.V.U ;

Saint Anne, de retenir, comme solution alternative à un télésiège, un téléski dont le coût est évidemment bien moindre.

Les observations du Cabinet IDES prennent toute leur force lorsque ce même cabinet précise que l'investissement tel qu'il a été décidé par la C.C.V.U. s'élève à 16 millions d'euros et dépasse sa capacité financière qui est, toutes compétences confondues, au maximum de 14,8 millions d'euros pour les sept prochaines années.

Ces considérations m'ont amené à poser devant l'Assemblée de la C.C.V.U. les deux questions suivantes que j'avais déjà formulées dans une lettre du 27 juin 2008 adressée au président de la C.C.V.U. ainsi qu'à tous les maires de la Vallée :

1) est-il raisonnable d'engager aujourd'hui la totalité de notre capacité d'investissement ?

2) est-il raisonnable, si la réponse est affirmative, de consacrer l'intégralité de notre capacité d'investissement à la seule modernisation des stations de ski alpin, dont le marché est en stagnation ?

Ces deux questions méritent d'autant plus d'être posées, que les conséquences sur la fiscalité sont lourdes puisque, selon nos calculs, l'augmentation de la part communautaire de la taxe d'habitation et de la taxe foncière serait de 100% au bout de sept ans.

Compte tenu du refus du président de la C.C.V.U. de prendre en compte la moindre de mes observations, j'ai demandé un vote par site qui a été rejeté.

Le refus de toute concertation avec la municipalité de Barcelonnette s'est manifesté de façon toute aussi choquante à différentes reprises.

A cette même séance du 30 juin 2008, les délégués de la C.C.V.U.(Jean-Michel PAYOT, Christine LAMBERT, Jacques VILLAIN et moi-même) ont eu la désagréable surprise de constater qu'avait été inscrite à l'ordre du jour, sans aucune concertation avec Barcelonnette, la vente de l'atelier Robert JOUSSERAND dont la commune est propriétaire alors que la C.C.V.U. n'est que le bailleur emphytéotique.

Ce comportement n'était pas, comme on aurait pu l'espérer, un malencontreux oubli puisqu'il s'est reproduit récemment de façon tout aussi discourtoise et peu responsable en ne consultant pas la municipalité de Barcelonnette sur la partie du projet de développement la concernant qui devait être présenté par la C.C.V.U. au secrétaire d'Etat à l'Aménagement du territoire lors de sa visite le 26 août dernier. J'ai découvert à cette occasion que la C.C.V.U. avait imaginé de façon unilatérale l'installation d'un centre de vacances sur le quartier Craplet après le départ de l'armée. Outre qu'utiliser 7 hectares pour un centre de vacances est absurde, il est anormal que ce projet n'ait même pas été discuté avec nous.

Ainsi que j'ai eu l'occasion de le dire au ministre Hubert FALCO et lors de la réunion publique d'information tenue le même jour à la salle Saint Joseph, Barcelonnette a prévu sur le quartier Craplet l'aménagement des bâtiments existants en une maison des saisonniers, en des logements, en un centre de conférence avec hôtellerie et en des ateliers pour artisans, toutes installations qui manquent cruellement à Barcelonnette. Nous réfléchissons également à la création d'une maison médicalisée pour personnes âgées qui permettrait d'avoir une structure intermédiaire entre la Sousta et l'hôpital, et à une résidence d'étudiants dans le cadre du projet d'extension de la cité scolaire.

Cette volonté délibérée du président de la C.C.V.U. d'écarter Barcelonnette se manifeste encore dans le fait que depuis les élections de mars 2008, le bureau de la C.C.V.U. ne s'est pas réuni, à ce jour, en tout cas en présence de notre représentant Jean-Michel PAYOT.

Compte tenu des conséquences gravissimes, sur le plan des finances et de la fiscalité, de la décision d'investir 16 millions d'euros sur la seule modernisation des remontées mécaniques et de ce qu'aucun amendement de Barcelonnette n'ait été retenu, nous n'avons malheureusement pas d'autre solution pour défendre les intérêts des contribuables de Barcelonnette que de déposer devant le Tribunal Administratif de Marseille un recours contre la délibération du 30 juin 2008 de la C.C.V.U.

Selon notre estimation, la décision de la C.C.V.U. d'emprunter 16 millions d'euros (107 millions de francs) pour financer ces quatre remontées mécaniques aura, notamment, les conséquences financières suivantes :

- 1) le doublement au bout de sept ans de la part communautaire de la taxe d'habitation et de la taxe foncière et non pas 12,27 euros par foyer fiscal comme indiqué par la C.C.V.U. ;
- 2) l'augmentation indirecte de 4,8 millions d'euros de l'endettement de Barcelonnette (30% de 16 millions d'euros) et de porter ainsi d'un seul coup notre dette de 6,2 millions à 11 millions d'euros ;

Ces conséquences pourraient être encore sensiblement aggravées s'il se confirmait que la Région n'a pas donné son accord, en tout cas à ce jour, pour subventionner à hauteur de 500 000 euros chacune des stations du Sauze et de Saint Anne. Dans ce cas, la C.C.V.U. serait amenée à emprunter, non plus 16 millions d'euros, mais 17 millions d'euros soit 113 millions de Francs.

En résumé, la décision de la C.C.V.U. de financer par emprunt la totalité de cet investissement risque de fragiliser fortement ses finances. Elle la privera également de toutes ressources disponibles pendant les sept prochaines années pour financer des équipements aussi utiles que, par exemple, une patinoire à Barcelonnette, un centre de Balnéothérapie à Jausiers ou encore une piste cyclable entre les Thuiles et Jausiers.

Voilà, Madame, Monsieur, Chers Amis, les raisons qui ont conduit votre municipalité à prendre la difficile décision de porter la délibération du 30 juin 2008 devant le tribunal administratif de Marseille, en développant, entre autres moyens, l'illégalité de l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2006 portant statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye.

Nous considérons, en effet, que Barcelonnette, qui constitue environ 40% de la population de la communauté de communes et 30% de sa richesse fiscale, est manifestement sous représentée au sein de la C.C.V.U. avec quatre délégués sur trente, ce qui est de nature à entacher sérieusement la légalité des délibérations d'une intercommunalité fonctionnant sur de telles bases. La représentation inéquitable que nous subissons conduit à ne pas prendre suffisamment en compte les intérêts légitimes de Barcelonnette, les aspirations de ses habitants manifestées lors des toutes récentes élections municipales et à des situations aussi anormales que celles dénoncées ci dessus.

Soyez assurés que ce recours n'a pas été engagé de gaieté de cœur mais bien parce que nous n'avons pas pu nous faire entendre notamment sur la modulation et l'échelonnement de cet investissement de 16 millions d'euros, ce qui aurait permis de garder une marge de manœuvre pour financer d'autres équipements tout aussi nécessaires pour l'essor de la Vallée et de Barcelonnette.

Jean-Pierre AUBERT